

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON

L'an deux mille neuf, le 17 Décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Monique PIOT, Maire.

## **Etaient Présents** :

Jean-Pierre TROUCHE (procuration de M. PINON), Yann DUMAS, Madeleine OLANIER, Francis CAMMAL, Gabriel GOLDSCHIEDER, Eliane COGNOT, Michel LE ROUX, Alain LELOUP, Philippe MOREAU, Catherine PESCHER, Stéphanie WURPILLOT, Corinne HARRY, Bernadette CORJON, Xavier BONLIEU, Jean-Paul PINAUD formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Sophie MALGOURIS, Emmanuel VALERY, Jean-Marie PINON (a donné procuration à M. TROUCHE)

Jean Pierre TROUCHE est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil du 27 Novembre est adopté à l'unanimité

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Mme PIOT informe l'assemblée des chiffres de population transmis par l'INSEE pour 2010 : population municipale 2526 habitants, population totale 2576 habitants.
- Les communes concernées ont donnée un avis défavorable au projet d'éoliennes.

## **ORDRE DU JOUR**

M. DUMAS porte à la connaissance du Conseil Municipal le rapport ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur sur le projet de révision du P.O.S. Le projet de révision soumis à approbation tient compte de ses observations.

## **BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE NOGENT SUR VERNISSON**

Monsieur Yann DUMAS adjoint en charge du développement, rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la révision simplifiée du POS a été conduite et à quelle étape elle se situe. Il rappelle les motifs de cette révision et explique les nouveaux choix d'aménagement qui ont été faits.

Il informe le Conseil Municipal des modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée tout au long de l'élaboration du projet de révision simplifiée.

Par conséquent, durant toute la phase d'élaboration du projet, la population s'est manifestée par des propositions, suggestions et observations.

Il en ressort un bilan de la concertation joint en annexe et dont les principales inquiétudes sont les suivantes :

- La sécurité des accès à partir de la D2007.
- La pertinence de la localisation du site.
- Le déplacement des personnes âgées et handicapées du centre-ville vers le site du nouveau supermarché.
- La dangerosité de la station essence dans un environnement habité.
- La question d'un nouveau plan de circulation.
- L'impact sur le commerce local.
- La réhabilitation de l'ancien site.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :** Tire un bilan favorable de la concertation ; décide d'approuver la révision simplifiée du POS telle qu'elle est annexée à la présente délibération ; dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département, conformément aux dispositions de l'article R.123-24 du Code de l'Urbanisme ; dit que le POS révisé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture, dit que la présente délibération deviendra exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa transmission au Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du plan, ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en

compte de ces modifications ; après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

## **BILAN DE LA CONCERTATION**

### **I. Les principes de la concertation**

Par délibération 12 décembre 2008, le Conseil Municipal a décidé de prescrire une procédure de révision simplifiée du POS en vue de la délocalisation du supermarché ATAC à l'entrée Nord de la commune.

Cette délibération a défini les modalités de la concertation :

- Mise à disposition du public d'un cahier d'observations et d'un dossier alimenté au fur et à mesure de l'avancement des études.
- Information régulière par voie de presse, affichage ou tout autre moyen jugé utile.
- Tenue d'une réunion publique.
- Organisation d'une exposition en Mairie.
- Organisation d'une réunion publique.

### **II. Les outils de la concertation**

- Dans le cadre de la délibération du 12 décembre 2008, des outils d'information, de communication et de concertation ont été développés, afin de permettre au plus grand nombre de prendre connaissance du projet et d'exprimer leur avis.

#### **Les moyens d'information et de communication**

##### **L'affichage**

La concertation a fait l'objet d'une campagne d'affichage au sein de la commune. Elle s'est organisée autour de l'affichage :

Le 22 décembre 2008, du compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2008.

Le 16 janvier 2009, de la délibération du 12 décembre 2008 prescrivant la révision simplifiée du POS et les modalités de concertation et envoi à la presse le 15 janvier 2009.

D'affiches pour la convocation à la réunion publique dans les commerces.

##### **L'exposition en Mairie**

Des affiches présentant le projet ont été exposés sur les panneaux communaux à partir du 3 avril 2009 jusqu'au début de l'enquête publique.

##### **Les publications dans la presse locale**

La délibération de prescription a été publiée dans le républicain du centre du 21 janvier 2009.

2 articles ont été publiés dans la presse locale le 2 avril 2009 dans le Journal de Gien et L'Eclairer.

##### **Tenue à disposition des documents relatifs à l'étude**

Le dossier initial a été constitué avec la délibération du 12 décembre 2008 et l'étude d'entrée de ville.

Au cours des études, ce dossier a été complété par :

- Les comptes-rendus des différentes réunions.
- Le dossier de révision simplifié tel qu'il a été soumis aux personnes publiques associées.

#### **Les moyens d'expression**

**Le cahier de concertation** a été ouvert en Mairie de Nogent sur Vernisson à compter du 1<sup>ER</sup> Avril 2009.

16 observations ont été notées dans ce cahier.

##### **Les réunions publiques**

Une première réunion publique ciblée pour les commerçants sur la présentation du projet ATAC s'est déroulée le 27 mars 2009.

Puis, une seconde réunion publique concernant spécifiquement le dossier de révision simplifiée et ouverte à tous s'est tenue le 5 mai 2009 à 19h.

Elle a rassemblé environ 80 personnes.

Une présentation du projet de révision simplifiée par le bureau ECMO a été effectuée à l'aide d'un support visuel, qui contenait les éléments suivants :

- Présentation de l'étude d'entrée de ville.
- Présentation de la procédure de révision simplifiée.
- Présentation du projet : situation, caractère d'intérêt général, description des équipements projetés.
- Description des incidences sur les différentes pièces du POS.

Puis, la commune a présenté l'étude qui a permis de choisir le site le plus judicieux pour la délocalisation du supermarché.

Cette présentation a été suivie d'un débat en présence de représentants de la commune de Nogent sur Vernisson.

Cette réunion a fait l'objet d'une information par le biais :

- d'un article dans la presse les 23 et 30 avril 2009 dans le Journal de Gien.
- D'affiches dans les différents commerces de la commune à partir du 14 avril 2009.

Suite à cette réunion publique, plusieurs articles ont été publiés dans la presse locale.

#### **Conclusion :**

⇒ Les modalités de la concertation inscrites dans la délibération du 12 décembre 2008 ont bien été respectées.

### **III. Bilan des remarques et prise en compte de la concertation dans le projet**

Il s'agit dans cette partie d'apporter les réponses aux questions issues de la concertation et d'informer les personnes s'étant exprimées sous forme de remarques ou de demandes, de la manière dont leur observation a pu être prise en compte ou non.

Il faut cependant préciser que le bilan de la concertation ne peut apporter de réponse à titre individuel, mais bien thématique.

#### **Remarques issues du dossier de concertation**

Lors de la clôture de la concertation, 16 remarques avaient été portées sur le registre en Mairie :

- 4 remarques favorables.
- 9 remarques défavorables dont les motifs principaux étaient :
  - o l'empiètement sur la zone d'équipements publics,
  - o projet à l'encontre des perspectives d'extension de Nogent vers le Sud,
  - o les problèmes d'accessibilité pour les personnes âgées résidant dans le centre-ville,
  - o problèmes de sécurité routière et l'impact négatif pour le commerce local.
- 3 demandes concernant l'organisation d'une navette permettant aux personnes âgées de se rendre sur le futur site d'ATAC.

Les remarques ont été étudiées et prises en compte dans le dossier final lorsque cela était possible.

#### **Remarques issues de la réunion publique**

Lors de la réunion publique du 5 mai 2009, plusieurs remarques ont également été formulées. Ces dernières n'ont cependant pas pu faire l'objet d'un comptage précis. Malgré quelques questions hors sujet, plusieurs thématiques sont ressorties :

- La sécurité des accès à partir de l'RN7. La commune a précisé que la requalification de la rue Georges Bannery sera réalisée pour sécuriser les accès à partir de la RN7.
- Le choix du site : pourquoi pas sur un autre terrain? M. DUMAS a présenté à ce titre l'étude de choix de ce site.
- La dangerosité de la station essence dans un environnement habité. La commune explique que Schiever est compétent sur les normes existantes à ce sujet et que le projet a tenu compte des contraintes liées à ce type d'installation.
- La question d'un nouveau plan de circulation. Ce dernier sera revu après la délocalisation du supermarché.
- Les déplacements du centre ville vers le nouveau supermarché pour les personnes âgées et les handicapés. La commune précise que la mise en place d'une navette est à l'étude et qu'un cahier est à disposition des habitants intéressés.
- La question des incidences pour les Nogentais si le supermarché quitte tout simplement la commune.
- L'impact sur le commerce local.
- La réhabilitation de l'ancien site. La commune projette de réhabiliter le site en halle commercial notamment pour accueillir de nouveaux commerces.

M. DUMAS a apporté des informations complémentaires sur l'état d'avancement du projet porté par la société SCHIEVER. La commune réfléchit actuellement avec la DRD et le CAUE, à l'aménagement pour sécuriser l'entrée Nord. Une pré-étude en partie financée par le Conseil Général permettra de définir le cahier des charges au niveau sécuritaire. Les travaux qui s'en suivront seront eux aussi financés par le Conseil Général.

M. LE ROUX remarques que la question de gestion des flux de véhicules à la station service n'est pas

abordée dans le dossier.

M. PINAUD ne souhaite pas qu'apparaisse dans le dossier la prise en charge d'une navette par la commune, car cela engage la commune à financer un service qui peut s'avérer onéreux.

M. MOREAU précise qu'il n'est pas exclu de faire participer les usagers, ce seront des points à débattre. Pour M. DUMAS, ce point devra être étudié par respect pour les gens qui en ont fait la demande lors de la concertation.

## **INTERCOMMUNALITE**

- Mme PIOT évoque les points à l'ordre du jour du conseil communautaire du 2 décembre, et notamment la présentation du fonctionnement d'un relais d'assistantes maternelles, la présentation du projet d'aménagement du bourg de DAMMARIE SUR LOING, une convention avec le Conseil Général pour l'organisation des transports, SPANC : mise en œuvre d'un programme de réhabilitation, et organisation d'une réunion publique à Nogent.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- M. MOREAU informe le Conseil que le samedi 10 Juillet 2010 sera organisée une animation cinéma en plein air.
- M. LE ROUX demande des précisions sur le plan de financement du tennis couvert : M. TROUCHE rappelle qu'une subvention de 75 462 € a d'ores et déjà été attribuée par le Conseil Général, le Pays du Gâtinais a répondu défavorablement, et le dossier du Conseil Régional est toujours en cours. Le projet doit être inscrit dans le Schéma Régional des Equipements Sportifs pour être financé par la Région. Une réunion de chantier est programmée le 8 janvier à 9h.
- M. CAMMAL va transmettre aux conseillers la réponse des architectes aux différentes observations faites sur l'A.P.D. Concernant le regroupement scolaire, le cabinet Richard a été choisi pour une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Il a une expérience dans ce type d'équipement. Concernant le Centre Socio Culturel, le programmiste travaille sur le dossier, le plan de financement est quasiment bouclé, et le projet doit être validé par la communauté de communes. Le projet sera présenté à la commune.
- M. CAMMAL rappelle que le 18 décembre à 18h30 un spectacle de magie sera offert aux enfants, ainsi que des friandises. Un rendez vous à 18h place de la République avec le père Noël est organisé par l'Office de Tourisme. Le tacot, le Nogent Village et l'agenda 2010 seront distribués la semaine 52.
- M. PINAUD attire l'attention sur la présence de déjections canines et de mauvaises herbes sur les trottoirs de Nogent.
- Mme WURPILLOT souhaiterait que la Mairie demande aux responsables d'A.T.A.C. d'enlever les feuilles sur le parking ainsi que la jardinière.
- A la demande de M. PINAUD, Mme PIOT fait un point sur la réforme de la Taxe Professionnelle, qui globalement ne devrait pas faire perdre de ressources aux collectivités. M. CAMMAL précise que cette réforme est transitoire dans l'attente de la réforme des collectivités territoriales en 2014.

Fin de séance 21h50